

N° 2025-005

## CONVENTION DE PRÊT MATÉRIEL PETITE ENFANCE

L'an deux mil vingt-cinq le 22 janvier, le Conseil Communautaire dûment convoqué le quinze janvier, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

### Présents :

Mmes BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, GIROD-GEDDA Isabelle, LIMONTA VERTHIER Muriel, MARTINOD Marie, PAVIET Rose

MM. SPIGARELLI Lucien, BOUTY Georges, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, URBAIN Xavier, VIBERT Christian

### Absents excusés :

Mmes FAVRE Maryse, MAIRONI-GONTHIER Corine (donne pouvoir à M. Lucien SPIGARELLI), VILLIEN Michelle (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE)

MM. BOCH Jean-Luc (donne pouvoir à M. Michel GOSTOLI), BROCHE Richard (donne pouvoir à Mme Isabelle GIROD-GEDDA), MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à M. Didier FAVRE)

### Absents :

Mmes ASTIER Fabienne

MM. DUC Jacques, VILLIBORD Guillaume

En exercice : 27	Présents : 18	Absents : 9	dont pouvoir : 5
------------------	---------------	-------------	------------------

Le Président rappelle les orientations politiques validées le 25 novembre 2024 lors du Comité des Politiques Sociales des Versants d'Aime.

A travers, notamment, le comité de pilotage pour la Convention territoriale Globale, l'engagement des élus et acteurs a été défini à travers diverses actions.

La mutualisation de matériel entre les structures du territoire favorise la création de partenariats solides. En collaborant et en partageant leurs ressources, elles renforcent leurs liens, échangent des connaissances et développent des synergies qui peuvent bénéficier à tous.

La convention en PJ définit les modalités de prêt de matériel entre les structures petite enfance du territoire des Versants d'Aime.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Considérant la délibération 2022-111 renforçant les actions sur les champs d'intervention partagés via la signature de la Convention Territoriale Globale,

Vu le projet de convention annexé, proposant le prêt de matériel entre les structures petite enfance du territoire,

Considérant l'intérêt que représente une telle mutualisation,

Considérant la nécessité de convenir d'un cadre fixant les règles selon une convention de prêt à titre gracieux.

AUTORISE le Président à signer la convention de prêt avec les organismes concernés.

FAIT ET DELIBERE LE 22 JANVIER 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance  
Michel GOSTOLI



Le Président,  
Lucien SPIGARELLI

**LES VERSANTS D'AIME**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
1002, AVENUE DE TARENNAISE  
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX